

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 octobre 2025

17 h 30 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

Nombre de membres en exercice : 13 L'assemblée régulièrement convoquée le 24 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.

Présents : 9 **Présents :** Frédéric CEBRON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Hervé PELLECUER,

Votants : 9 Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER

Représentés :

Absents : Olivier CHARTON, Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Hervé PELLECUER

➤ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 juillet 2025

Le compte rendu du précédent conseil municipal est présenté aux élus. Les élus valident le compte rendu présenté à l'unanimité.

➤ Approbation des modifications des statuts du SDEE

Le SDEE a mis à jour ses statuts suite à des évolutions réglementaires, et notamment l'annexe indiquant la liste des communes et EPCI membres du syndicat.

La commune est appelée à valider ces modifications.

Les élus valident à l'unanimité l'approbation des statuts du SDEE.

➤ Approbation du montant des attributions de compensation 2025 (CLECT)

Il est proposé aux élus de voter sur les montants définitifs des attributions de compensation proposés par la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée.

➤ Décisions modificatives budgétaires

Des décisions modificatives budgétaires sont proposées aux élus sur le budget principal et sur le budget AEP, afin de permettre des ajustements de crédits en dépenses et en recettes. La principale modification concerne les charges de personnel afin de prendre en compte la reprise en temps partiel thérapeutique de Mickaël GUITTARD et le recrutement temporaire de Thomas MASSAL dans ce contexte.

Les élus votent pour les décisions modificatives budgétaires proposées à l'unanimité.

➤ Adressage communal

Le projet de nommage des voies est présenté lors de la séance. Les voies ont été nommées en français, avec une traduction en occitan élaborée par M. Gérard TAUTIL, habitant de Vimbouches. Le projet d'adressage n'est pas totalement finalisé car il reste quelques tracés de voies à reprendre.

Le projet finalisé sera présenté à un prochain conseil municipal.

Arrivée de Muriel SAIZ à 18 h 00.

➤ Acquisition des sources de l'Eglise et de Sambuget (propriété FAGES)

La vente de la propriété FAGES offre l'opportunité à la commune d'acquérir les sources de l'Eglise et de Sambuget et de régulariser des voiries communales. Suite à contact avec la SAFER, les propriétaires ont en effet donné leur accord pour vendre les parcelles concernées à la commune. Le projet détaillé est présenté lors de la séance. Des analyses d'eau des sources ont été effectuées et elles ont montré la possibilité d'utiliser ces sources pour de l'eau potable. Une portion de la route de l'Eglise au Régent sera régularisée par la même occasion.

Le coût total de l'opération s'élève à 8 280 € (prix de vente : 6 500 € + 780 € de frais SAFER + 1 000 € de frais notariés estimés). L'acte sera réalisé chez Maître POTTIER.

Les élus valident à l'unanimité l'acquisition proposée.

➤ Gestion du site de l'Espinás : création d'une association de préfiguration

Les différents acteurs de l'Espinás (ABPS, SCIC Le Relais de l'Espinás, Epi de Mains, Association pour le Renouveau de la pomme en Cévennes) se sont réunis et ont identifié la nécessité de créer une structure ad hoc pérenne pour gérer et développer ce site stratégique pour le territoire combinant activités économiques, patrimoine culturel et agricole, animations et formation professionnelle, engagement environnemental et touristique. Toutes ces activités sont étroitement liées les unes aux autres. L'enjeu est le projet commun. Cette nouvelle structure pourrait permettre de travailler à un entretien pérenne des bâtiments et à l'élaboration de nouveaux projets (réhabilitation du troisième bâtiment par exemple).

Les acteurs ont convenu de constituer une association loi 1901 de préfiguration, afin de pouvoir travailler sur le financement et la coordination de la réflexion sur la structure ad hoc à la gestion et au développement du site. Les élus valident ce projet à l'unanimité.

➤ PLU : validation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le projet de PADD a été transmis aux élus par mail en amont de la séance. Le retour des élus à la lecture de ce document est recueilli.

Siméon LEFEBVRE fait plusieurs remarques. A la page 14, concernant les « dents creuses » à mobiliser pour le bâti, la valeur agronomique doit bien être prise en compte. Les bonnes terres sont souvent proches des hameaux. Il faut prioriser l'accès agronomique.

Les modifications suivantes sont proposées :

4.3 = « à condition qu'elles n'aient pas un potentiel agronomique fort et tout respectant l'architecture traditionnelle ».

7.4 = « débroussaillement, favoriser les activités pastorales, etc ».

P.19 Carte = représenter l'activité culturelle de l'Espinás sur la carte.

Ces modifications validées, les élus votent à l'unanimité le projet de PADD.

➤ Réforme de la prévoyance complémentaire

Le contrat groupe souscrit auprès du Centre de Gestion de la Lozère concernant la prévoyance complémentaire des agents communaux arrive à terme au 31/12/2025. Le Centre de Gestion a lancé un nouveau marché et un prestataire a été retenu, le groupement Malakoff Humanis / Diot Siaci / Vivinter.

2 formules sont proposées : adhésion obligatoire des agents de la collectivité au contrat ou adhésion facultative. Le montant de la participation financière de l'employeur doit aussi être décidé.

Il est précisé que l'avis du Comité Social Territorial (CST) devra être recueilli avant délibération définitive du projet.

Les élus souhaitent à l'unanimité que la collectivité adhère au contrat groupe du Centre de Gestion avec adhésion facultative des agents. La participation communale s'élèvera à 25 € mensuels pour chaque agent souscrivant une prévoyance complémentaire (sans participation à l'option « rente éducation »). L'avis du CST sera sollicité sur cette base.

➤ Mise en place d'une charte relative au télétravail

Le télétravail est pratiqué par certains agents administratifs communaux de manière ponctuelle ou hebdomadaire. Il est nécessaire légalement et pour des raisons assurantielles que cette pratique soit formalisée par une décision des élus et la mise en place d'une charte du télétravail, sachant que l'avis du Comité Social Territorial devra être recueilli à ce sujet.

Les élus valident le projet de charte présenté à l'unanimité. L'avis du CST sera sollicité sur ce projet.

➤ Motion relative aux dégâts du gibier

Un courrier a été envoyé par le Maire au Parc national des Cévennes, à la Fédération de chasse et à la Chambre d'agriculture concernant les nombreux dégâts dus aux gibiers constatés sur le territoire communal. Il est proposé aux élus de prendre une motion à ce sujet.

Les élus valident le projet de délibération à l'unanimité.

➤ Pacte local des solidarités et projet tiny house en partenariat avec la commune de Barre des Cévennes

Suite à la signature du pacte local des solidarités avec l'Etat, des financements ont été obtenus par la commune (30 000 €) pour mener à bien un projet d'installation d'une tiny house sur la commune, en partenariat avec la commune de Barre des Cévennes qui installera également une tiny house sur son territoire. La tiny house sera installée au Temple de Saint Frézal sur une parcelle communale.

Il conviendra de chercher un complément de financement pour finaliser le projet.

Les élus valident le projet proposé à l'unanimité.

➤ Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes : approbation du tracé des travaux sur le territoire communal

Le tracé prévisionnel des travaux de la Voie Verte sur le territoire communal doit être approuvé par la commune, suite à la demande du Syndicat Mixte de la Ligne Verte des Cévennes. Il est proposé aux élus de donner délégation au Maire pour les conventions qui devront être signés afin d'autoriser les travaux du Syndicat sur le territoire communal. Les élus valident à l'unanimité la délibération proposée.

➤ **Demande de souscription de parts sociales de la SCIC VIV'LA VIE**

La SCIC Viv'La Vie connaît actuellement des difficultés financières et elle a lancé une demande de souscription de parts sociales auprès des communes, de ses partenaires et des habitants du territoire.

Compte tenu de l'importance de cette structure de santé pour le territoire, les élus se prononcent en faveur de la souscription de nouvelles parts sociales au sein de cette SCIC à hauteur de 500 €.

➤ **Eau potable : tarification et rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est présenté aux élus. Il est approuvé à l'unanimité.

Un bilan sur la tarification actuelle de l'eau est également présenté, ainsi que les dernières réformes des redevances de l'Agence de l'Eau applicables depuis le 1^{er} janvier 2025.

Les élus votent sur les montants des redevances 2026 relatives à l'eau potable :

Ils fixent à l'unanimité à 0,02 € HT/ m³ la contre-valeur correspondant à la « redevances pour performance du réseau d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Ils fixent à l'unanimité à 0,03 € HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevances pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, à compter du 1^{er} janvier 2026.

➤ **Convention avec le SDEE relative à la mise en place d'une aire de compostage partagée**

Le SDEE a proposé à la commune de mettre en place une aire de compostage partagée sur la commune. Tous les frais d'installation sont pris en charge par le SDEE. Un sondage a été lancé auprès des habitants de la commune afin d'identifier le hameau adéquat pour l'installation d'un tel équipement.

Après débat, les élus choisissent le site de l'Espinias, à proximité du restaurant, pour l'implantation de cette aire de compostage partagée.

Le Maire reçoit délégation à l'unanimité pour signer la convention avec le SDEE relative à l'aire de compostage partagée.

➤ **Questions diverses**

Sans objet.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 30.